



Ar Men Race 17 au 20 mai 2012

AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. Les RSO Catégorie 3 avec radeau s'appliqueront.
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

De plus, une balise de positionnement pourra être imposée par l'autorité organisatrice moyennant une caution (précisé dans les Instructions de Courses).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4 ou 3ème catégorie de navigation (précisé dans les IC).

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation hauturière.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux suivants :

- Grands Multicoques (Ultime, Mod 70...) - Multi 50' - IMOCA
- Multicoques d'une longueur minimum de 30 pieds
- Classes Monotype : M34 - Figaro 2 - Class'40 - Classe Mini – Pogo 8.50
- IRC 0, 1, 2, 3, 4 en équipage (et d'une longueur minimum de 30 pieds)
- IRC 2, 3, 4 en double

3.3 L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription

3.4 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire téléchargeable sur le site de la SNT, (ou sur le site dédié à la course) et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la Société Nautique de La Trinité au plus tard le 2 mai 2012.

3.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- l'attestation d'assurance
- la 1^{ère} page de l'acte de francisation
- le certificat de jauge ou de conformité
- (Cette liste est non exhaustive et des pièces supplémentaires peuvent être exigées à la discrétion de l'organisateur

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3.6 Les organisateurs pourront, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté des organisateurs, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté des organisateurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classes	Montant
Grand Multicoques (Ultime, Mod 70...) Multi 50', Imoca	500 €
IRC 0	400 €
IRC 1 – Class 40 – Multi > 30'	350 €
IRC 2 – Figaro2 – M34	300 €
IRC 3 – IRC 4	250 €
Classe Mini – Pogo 8.50	200 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation des inscriptions, contrôles de jauge et de sécurité :

- Mercredi 16 mai 2012 de 14h00 à 19h00
- Jeudi 17 mai 2012 de 08h30 à 11h00

5.2 Jeudi 17 mai 2012 à 11h00 ; Briefing sécurité. La présence de chaque chef de bord ou de son représentant est obligatoire.

5.3Départs :

- Les bateaux devront se tenir à la disposition du Comité de course le 17 mai 2012 à 14H00
- Les départs se feront par classes en Baie de Quiberon dans l'après-midi du jeudi 17 mai 2012.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront mises en ligne sur le site de la SNT, et sur le site dédié à l'épreuve. Elles seront de plus distribuées à l'inscription.

7 LE PARCOURS

Il s'agit de parcours côtiers (pouvant être différent selon les classes) sans escale d'une distance de 300 NM environ entre la Trinité-sur-mer, la Cardinale « Occidentale de Sein », l'Ile d'Yeu et retour à la Trinité-sur-mer.

8 CLASSEMENT

Il sera établi un classement en temps réel par classe pour les Grand Multicoque, Multi 50', Imoca, Multicoques d'une longueur minimum de 30 pieds, M34, Figaro 2, Class'40 et Classe Mini et Pogo 8.50.

Il sera établi un classement en temps compensé pour les bateaux jaugés IRC, selon la formule:
Temps Compensé = Temps Réel x TCF.
Un classement IRC double sera établi.

9 SYSTEME DE PENALITE

Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2. Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10 PLACE AU PORT

Gratuité du port de La Trinité sur Mer du 17 au 20 mai 2012 + 4 nuitées entre le 13 et le 24 mai, à répartir au choix avec discontinuité possible.
Renseignements : trinite-sur-mer@sagemor.fr - ☎ 02 97 55 71 49

11 PRIX

Voir les Instructions de Course.

12 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société Nautique de la Trinité-sur-mer

Tél : +33 (0)2 97 55 73 48 Fax : +33 (0)2 97 55 85 78

flr@snt-voile.org

www.snt-voile.org